

L'INCONTOURNABLE N° 97

Tél. 06 12 31 50 62 – 01 55 93 56 15

REPRESENTANTS SYNDICAUX
ELUS DU PERSONNEL
SYNDICATS

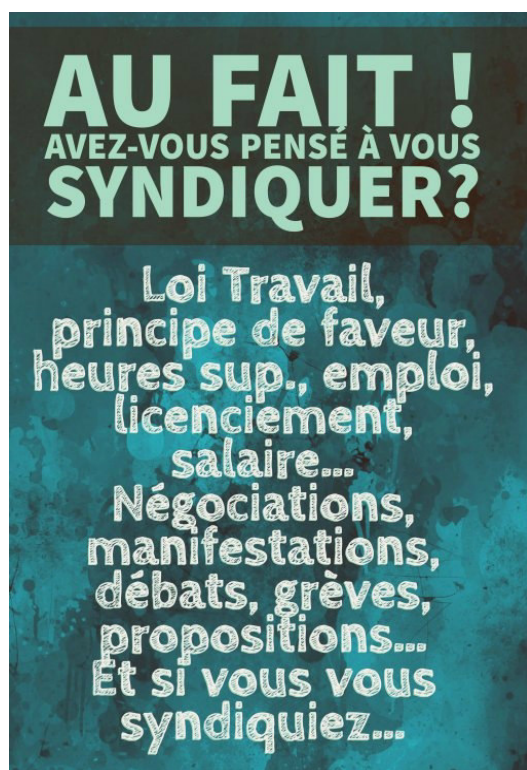
plaine
commune

plaine
commune

plaine
commune



QUE FONT LES REPRESENTANTS SYNDICAUX ET LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A PLAINE COMMUNE ?



Les représentants syndicaux négocient les Protocoles d'Accord (les Droits Syndicaux et les Règlements Intérieur) et les Règlements Intérieurs (CT / CHSCT) ;

Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des Avancements de Grade et des Promotions Internes ;

Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des négociations sur le Nouveau Régime Indemnitaire ;

Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des négociations sur la Protection Sociale ;

Les représentants syndicaux participent aux réunions, dans le cadre des Attributions Vestimentaires ;

Les représentants syndicaux défendent au quotidien les intérêts des agents (Problèmes divers et variés). Les représentants syndicaux reçoivent les agents ;

Les représentants syndicaux assistent les agents dans le cadre des sanctions disciplinaires ;

Les représentants syndicaux accompagnent les agents (s'ils le souhaitent) qui ont demandé à consulter leur dossier administratif ;

Les représentants syndicaux sont toujours disponibles.

Les représentants du Personnel, défendent les intérêts des agents dans les Instances Paritaires (le Comité Technique / le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Profils de Poste, Organisation des Services, Plan de Formations, Conditions de Travail, etc. ;

Les représentants du Personnel participent à l'ensemble des Visites de Sites organisées par l'Autorité Territoriale, et aux Commissions Locaux ;

Les représentants du Personnel participent à l'élaboration des arbres des causes, dans le cadre des accidents du Travail ;

Les représentants syndicaux et les représentants du Personnel participent à toutes les réunions proposées par Plaine Commune, dans le cadre de l'Agenda Social (Projet d'Administration, Bilan Social, Risques Psychosociaux – PPCR - Accompagnement à la déclinaison opérationnelle de la politique et de la fonction RH, etc.) ;

QUE FONT LES SYNDICATS ?



LES SYNDICATS portent Haut et Fort toutes les revendications des salariés ;

LES SYNDICATS organisent des réunions d'informations syndicales ;

LES SYNDICATS organisent toute l'année des formations syndicales ;

LES SYNDICATS défendent les agents à la Commission Administrative Paritaire. Recours divers (Entretiens Professionnels, Formations, etc.) - Conseil de Discipline ;

LES SYNDICATS défendent les agents à la Commission de Réforme ;

LES SYNDICATS défendent tous les salariés, les retraités et les chômeurs ;

LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique ;

LES SYNDICATS défendent les Statuts de la Fonction Publique ;

LES SYNDICATS défendent le Code du Travail ;

Les délégués syndicaux négocient les Conventions Collectives. Ils s'opposent ou signent des accords, etc. ;

LES SYNDICATS défendent tous les salariés en Justice (TGI / Conseils de Prud'hommes / Tribunaux Administratifs).

Avec FO, SOYEZ REBELLES contre l'Injustice, la Discrimination, le Harcèlement, l'Excès de Pouvoir, la Dégradation des Conditions de Travail et contre l'Austérité !!!

VOS DROITS SONT NOTRE SEULE LOI

Que peut m'apporter l'adhésion à un syndicat ???

Quand on est isolé dans son entreprise, on a besoin d'être soutenu et défendu. C'est une illusion de croire qu'on est assez fort pour se défendre seul. On a besoin aussi d'être renseigné et conseillé. **Un vrai syndicat est là pour ça.**

Non seulement, le syndicat défend les droits des salariés au quotidien mais, sur un plan général, il fait valoir des revendications, négocie, discute avec le patronat et le gouvernement.

Il fait entendre la voix des salariés afin d'obtenir l'amélioration du niveau de vie, des conditions de travail.

Le syndicalisme c'est avant tout la solidarité entre tous les salariés, quels que soient leur secteur d'activité, leur situation, leur qualification et leur âge.

Le moyen de se regrouper pour les salariés, c'est le syndicat.

L'objectif, c'est la défense des droits des salariés.

Convention collective, code du travail, statuts particuliers, salaires, horaires, congés, santé au travail, droit des handicapés, discrimination, harcèlement moral et sexuel... Dans tous ces domaines **FO** est en mesure de renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller tous les salariés qui le souhaitent.

FO non seulement vous défend mais fait valoir des revendications sur le plan général.

FO a des valeurs spécifiques de Liberté et d'Indépendance.

FO est fondée sur l'indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.



**FORCE OUVRIERE, LE SYNDICAT
LIBRE ET INDEPENDANT**